
En réponse à la Question 7, nous recommandons d'évaluer d'abord les priorités principales de chaque grand programme du 31 C/5 pour en connaître l'état d'avancement ou d'achèvement et savoir si elles sont toujours utiles avant d'envisager sérieusement de les remplacer. Il est reconnu qu'il existe un équilibre fragile entre la capacité d'atteindre les objectifs du programme au cours d'un exercice et leur renouvellement, et celle d'évoluer avec la situation. Se fixer de nouvelles priorités par simple désir de changement ne constitue pas un progrès.

Pour ce qui est des orientations et priorités principales de chaque programme, nous conseillons d'encourager une meilleure coordination entre les secteurs, les comités d'experts et les organisations externes travaillant dans un même domaine. Par exemple, la COMEST se concentre actuellement sur les questions d'éthique, de l'espace extra-atmosphérique, de l'énergie, de l'eau et de la société de l'information. Il semble, cependant, y avoir peu de coordination, s'il y en a, entre la COMEST et les travaux préparatoires effectués dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable où les questions touchant à l'énergie et à l'eau seront primordiales. De même, nous ne sommes pas sûrs des relations existant entre les dilemmes éthiques soulevés par la société de l'information, les travaux de la COMEST et les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Nous sommes fortement en faveur d'une intégration accrue, car nous avons la conviction que de nombreuses priorités découleront de ces deux Sommets mondiaux.

Paragraphe 8 – Autres priorités par grand programme

Question 9

Convient-il de conserver ces priorités dans le 32 C/5? Dans la négative, quelles autres priorités faudrait-il, selon vous, envisager? Seriez-vous favorable à une concentration et une désignation différentes des autres priorités? Dans l'affirmative, lesquelles?
--

Réponse du Canada

De manière générale, nous voudrions rappeler que la Résolution 40 adoptée à la 31^e session de la Conférence générale invitait le directeur général à examiner si l'on devait faire du développement durable le troisième thème transversal de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (avec les ajustements convenant à la période couverte par le présent document). Rappelons aussi que dans leur Déclaration commune, formulée à la 31^e Conférence générale, les présidents des cinq Programmes scientifiques de l'UNESCO avaient également recommandé d'ajouter un nouveau thème transversal portant sur les questions entourant le développement durable. Selon la définition qui en a été donnée dans le Rapport Brundtland, le développement durable n'est pas seulement synonyme de saines politiques environnementales, mais aussi de développement socioculturel, de sécurité humaine et de justice sociale. Si elle se concrétise, l'adjonction de ce thème transversal aura de grandes répercussions sur les activités de programme de tous les secteurs. Le développement durable ainsi que ces recommandations gagneront également en importance à la lumière des résultats du Sommet mondial sur le développement durable.